

# DÉLÉGATION DE SIGNATURE

## CONSENTIE A RESPONSABLE DE LA PAIE PAR LE PRÉSIDENT

Jean-François CLÉDEL, Président de la CCI Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'Article R 712-13 du Code du Commerce,

Vu l'Article 2.2.8 du Règlement intérieur de la CCI Nouvelle-Aquitaine,

Décide :

Sur proposition de Benoît CUISINIER-RAYNAL Directeur Général de la CCI Nouvelle-Aquitaine, d'accorder la délégation de sa signature à **Catherine LISSERRE**, Responsable de la paie de la CCI Nouvelle-Aquitaine, à compter de ce jour et pour la durée de son mandat, pour les actes suivants :

**Administration générale de la CCI Nouvelle-Aquitaine :**

- déclarations fiscales et sociales ; bons à payer,
- acomptes sur salaires et avis à tiers détenteurs ; bons à payer.

Fait à Bordeaux, le 9 décembre 2021

Le Délégant,

Le Délégataire,



Jean-François CLÉDEL

Catherine LISSERRE

